

Madame, Monsieur,

Vous savez sans doute que votre enfant utilise ordinateurs, tablettes et Internet en classe pour des travaux pédagogiques.

La capacité d'employer les médias, les images et les technologies de l'information et de la communication (MITIC) de manière pertinente est une compétence clé, à condition bien sûr de réfléchir aux risques qui vont de pair avec l'usage de ces outils (contenu des sites internet, réseaux sociaux, ...)

Afin de développer les compétences médias des élèves, des règles et des devoirs régissant l'utilisation d'Internet à l'école sont indispensables. La charte que vous trouverez jointe à cette lettre est le fruit d'une réflexion menée sur la prévention. Pour attester qu'il a bien compris les conditions à remplir pour se servir de l'outil informatique, **chaque élève** doit signer cette charte. **Chaque parent ou représentant légal** est invité à se joindre à cette démarche de mise en garde **en apposant également sa signature** sur le document. Les auteurs estiment que cette démarche offre aussi l'occasion de favoriser une discussion familiale sur l'emploi d'Internet et des réseaux sociaux à la maison.

Blogs et sites Internet animés par les enseignants :

Certaines classes animent également des sites web, des blogs de classe ou même des capsules vidéo. Ils contiennent, entre autres, des pages qui reflètent la vie de l'établissement et de la classe. Pour que ces sites puissent illustrer les activités et projets en cours, il est souhaité de pouvoir publier des photos de la vie de la classe et des travaux réalisés par des élèves.

Il va de soi que l'école s'engage :

- à trier les photos soumises à la publication, dans le respect des élèves et de leurs enseignant-e-s ;
- à demander un accord oral préalable à l'élève avant de transmettre une production particulière (textes, photos de dessin, peintures) pour publication sur le site ;
- à ne diffuser aucune donnée personnelle (nom de famille, adresse ou tout autre renseignement) de l'élève sur le site Internet.

Les parents ou les représentants légaux s'engagent :

- à prendre connaissance de la Ch@rte informatique du Cercle scolaire de Courtepin et soutenir les règles de bon fonctionnement qu'elle contient.
- à ne pas copier et diffuser des photos ou des vidéos provenant des sites ou blogs des classes de mon/mes enfant(s) ou des autres élèves afin de respecter le droit à l'image.

Vous pouvez en tout temps exiger le retrait d'une image ou d'une production particulière si leur publication vous dérange ou dérange votre enfant. Vous pouvez également retirer votre autorisation générale en contactant l'enseignant-e.

L'enseignant-e / les enseignant-e-s :

Date : _____

Nom(s) : _____

Signature(s) : _____

Pour l'élève : Je connais la Charte de notre école et je m'engage à la respecter.

Classe : _____ Date : _____

Nom : _____

Signature : _____

Nous, les parents et représentants légaux :

Nous avons pris connaissance de la Charte Internet de l'école et soutenons les règles de bon fonctionnement qu'elle contient : OUI - NON

Nous autorisons l'école à publier des photographies sur lesquelles notre enfant apparaîtrait :
sur un site ou blog Internet OUI - NON

dans un journal public OUI - NON

Nous autorisons l'école à publier des œuvres (textes, sons, images)
créées par notre enfant : OUI - NON

Nous nous engageons à ne pas diffuser ou faire circuler des photos issues de l'école en dehors du cadre familiale.

Date : _____ ;

Nom(s) _____

Signature(s) : _____

A remettre à l'enseignant(e) de classe de votre enfant.

Charte à l'utilisation d'Internet à l'école : 5-8H

Les thématiques de cette charte ont été abordées en classe. Par leur signature, les élèves s'engagent à respecter ces principes, les parents à en prendre connaissance, et les enseignants à accompagner leur classe dans l'acquisition de ces compétences, sur l'ensemble de la scolarité selon les activités travaillées en classe.

Cette Charte est issue de la Charte Internet Fritic ->

<https://www.fritic.ch/fr/prestations/chrte-internet>

Elle se base sur la politique d'usage du canton de Fribourg ->

<https://www.fritic.ch/fr/politique-usage>

	Pour l'élève :		Pour les parents :
1	<p>À l'école, l'accès à Internet est, en principe, réservé aux projets et travaux scolaires.</p> <p>- Je demande l'autorisation à mon enseignant-e pour d'autres usages.</p>		<p>L'école permet les apprentissages de base dans un environnement sécurisé et sous la conduite de l'adulte.</p> <p>Les outils mis à disposition sont strictement réservés à un usage scolaire. L'élève doit apprendre à différencier l'utilisation à des fins professionnelles (= dans son métier d'élève) ou privées.</p>
2	<p>J'utilise les outils de communication de manière responsable.</p> <p>- Je respecte les règles de bienséance et je n'ouvre pas les courriels avec des documents joints d'un expéditeur inconnu.</p>		<p>Se donner des nouvelles, bavarder, échanger... À l'ère du numérique, communiquer n'a jamais été aussi facile.</p> <p>Mais une bonne utilisation de ces outils de communication est essentielle et permet d'éviter des risques de tout ordre.</p>
3	<p>De nombreux éléments présents sur Internet sont protégés par le droit d'auteur.</p> <p>- Je ne peux pas en disposer librement.</p>		<p>La grande quantité de contenus disponibles (images, textes, vidéos, ...) sur le Internet et les médias sociaux incite souvent à les utiliser facilement. L'élève doit être conscient des droits d'auteur concernant le téléchargement et le chargement tout comme les informations sur la source.</p>

<p>La diffusion et le stockage de données (images, vidéos, textes,...) sont régis par les lois et nul n'est censé ignorer la loi.</p> <p>- Je n'ai pas le droit de publier du contenu sur le site de ma classe ou de mon école sans l'autorisation des enseignants.</p> <p>4 - Je ne modifie pas le travail réalisé par mes camarades sans leur accord.</p> <p>- Je ne peux pas publier des injures, des propos racistes ou diffamatoires ou de la pornographie sur des sites, les réseaux sociaux, des forums, livres d'or ou commentaires de blogs ou encore par le biais du téléphone portable.</p>	 	<p>Le site web de l'école appartient à la classe ou à l'établissement. Par conséquent, personne n'est autorisé à le modifier sans autorisation de l'auteur.</p> <p>Il est facile d'être hostile à quelqu'un sur Internet ou les médias sociaux, car il n'y a pas de contrepartie directe. En outre, ces contenus sont plus susceptibles d'être lus et partagés. Les enfants doivent apprendre où se situe la limite d'un comportement adéquat et comment réagir s'ils sont confrontés à des propos haineux.</p>
<p>Choisir ses mots de passes et comprendre les risques liés.</p> <p>5 - Je garde mes mots de passe pour moi, ils sont comme les clés de ma maison.</p>		<p>Le mot de passe est un code secret que j'utilise pour me connecter à mon compte sur Internet, par exemple mon courrier électronique, mon cloud, mon réseau social, etc. Il doit rester secret afin que personne d'autre ne lise et n'envoie de messages en mon nom.</p>